



Date de la convocation :
03/04/2022
Date d'affichage : 03/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Christian SORTON, Stéphany SALSI, Corinne ZAETTA, David BRU, Fabien LOBJOIT, Jean-Claude SILLET.

Pouvoirs : Philippe AUBIER donne pouvoir à Corinne ZAETTA, Marcel FAILLIOT donne pouvoir à Christian SORTON et Christophe COUVREUR donne pouvoir à Jean-Claude SILLET.

DELIBERATION
N° 2023/03/03

Secrétaire de séance : Corinne ZAETTA.

OBJET :

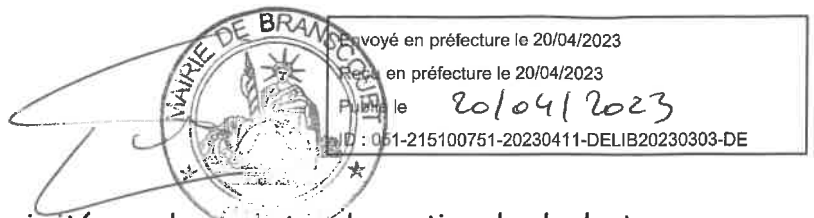
Approbation comptes de
gestion 2022 : budgets
principal et annexe

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 des budgets commune et annexe hydraulique du vignoble, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,



Déclare à l'unanimité, que les comptes de gestion des budgets commune et annexe hydraulique du vignoble dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Branscourt

Le : 17 Avril 2023

Le Maire

Pierre LHOTTE

